



## Bulletin d'information pour les psychologues – 26 octobre 2022

### **Les organisations syndicales du secteur public réclament que le gouvernement règle les plaintes de maintien de l'équité salariale des psychologues**

Nos organisations sont particulièrement préoccupées par la pénurie de personnel qui touche le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les réseaux scolaire et collégial. Le manque de personnes ayant le titre d'emploi de psychologue a des conséquences fâcheuses sur la population québécoise. Afin de régler ce problème, des correctifs salariaux sont nécessaires pour améliorer l'attraction et la rétention des psychologues, tout comme pour plusieurs autres titres d'emploi.

Lors d'une rencontre récente avec le gouvernement, nous avons réclamé le règlement immédiat des plaintes déposées pour les psychologues dans le cadre de l'exercice de maintien de l'équité salariale de 2015 du Conseil du trésor. Ce règlement permettrait en effet d'améliorer rapidement les conditions salariales de l'ensemble des psychologues du secteur public, sans attendre la conclusion de la négociation des prochaines conventions collectives. Il est temps d'éliminer la discrimination salariale et de pleinement reconnaître la valeur du travail des psychologues.

Une nouvelle rencontre avec le gouvernement est prévue la semaine prochaine et nous entendons y réitérer fermement nos arguments en faveur du règlement rapide des plaintes de maintien de l'équité salariale. Étant donné que François Legault et Lionel Carmant - ministre responsable des Services sociaux - se sont tous deux prononcés en faveur d'une augmentation de la rémunération des psychologues dans le réseau public pendant la campagne électorale, nous espérons une réponse positive de leur part.

Un employeur de choix doit mettre fin à la discrimination salariale. Il y a urgence d'agir!

Nous vous tiendrons informé·e·s des développements dès que possible.